

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

DELIBERATIONS

FINANCES

Vote des taux d'imposition 2021 (à l'unanimité)

Le Conseil Municipal a voté le maintien des taux d'imposition foncière.

Monsieur le Maire a exposé à l'assemblée que la suppression de la TH sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (11.70%) et du taux du Département 2020 (18.78%). Le taux 2021 sera donc ce taux soit 30,48 % voté à l'unanimité sans augmentation. Le taux pour les propriétés non bâties a été également voté sans augmentation à 85.21 %.

Projets

<u>Dossier foncier d'échange de terrains entre la Commune de Vesseaux et l'Etat-Forêt Domaniale de l'Escrinet (à l'unanimité)</u>

La Commune va devenir propriétaire par échange avec l'Etat 5,0242 ha correspondant aux parcelles C 484, C1093 et C 1214 - proches de zones urbanisées situées en Forêt Domaniale de l'Escrinet à l'aval de la route communale « ancienne voie du tram ».

Les parcelles à échanger avec l'Etat seront à acquérir auprès de Mme REYNAUD pour une surface de 2,2520 ha à Dornas – parcelles C 342 et C 373 – et de Mme JACQUET LAGREZE pour une surface de 4,5777 ha à Marcols Les Eaux – parcelle F 513.

Enfance

Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école (à l'unanimité)

Un cycle de 15 séances d'une demi-heure a donc été proposé à l'école privée et un cycle de 15 séances d'une heure a été proposé à l'école publique. Ces propositions tiennent compte de l'effectif respectif de chacune des écoles. Le coût est de 365 euros pour l'école privée et de 730 euros pour l'école publique.

<u>Participation aux frais de fonctionnement enfants d'ULIS 1 – école de Baza d'Aubenas (à l'unanimité)</u>

Le montant de participation est de 952 euros pour l'année scolaire 2020/2021.

Ressources humaines

Création d'emploi permanent autorisant le recrutement d'agents contractuels (à l'unanimité)

L'assemblée a décidé de créer un emploi de technicien à temps non complet à raison de 17,30 heures par semaine pour exercer les missions de technicien eau et assainissement. Il sera occupé par un contractuel pour une durée d'un an renouvelable 5 fois.

Désignation d'un élu pour prendre la décision relative à un permis de construire (à l'unanimité)

Albine HUGOUVIEUX a été désignée pour prendre la décision relative à la délivrance du permis de construire et ainsi signer toutes les pièces se rapportant au dossier de Monsieur Max TOURVIEILHE.

FIN DE LA SEANCE